



**NORD PAS-DE-CALAIS**

*S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS*

59

62

À Mme la Rectrice  
de l'académie de Lille  
Rectorat de Lille  
144 rue de Bavay BP709  
59033 Lille cedex

Lille, le 21 janvier 2021

**Objet : situation des personnels AESH de l'académie de Lille**

Madame la Rectrice,

Par cette lettre, le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais participe à l'action syndicale nationale du 21 janvier 2021, à déclinaison académique, en faveur des droits des personnels AESH.

En effet, lors de l'installation du comité de suivi national des AESH en février 2020, le Ministère de l'Éducation Nationale identifiait "les marges de progrès" à accomplir en lien avec l'application du cadre de gestion des AESH de juin 2019. Ce dernier vise à obtenir "des pratiques à harmoniser sur l'ensemble du territoire" à travers différents points essentiels :

- le décompte du temps de travail (contrat sur au moins 41 semaines, respect du mode de calcul du travail des AESH) ;
- la rémunération des AESH avec le réexamen triennal et la prise en compte de tous leurs droits à ce sujet ;
- la formation.
- 

Depuis la mise en application du cadre de gestion en juin 2019 et l'instauration du comité de suivi national AESH, notre organisation syndicale agit pour faire respecter des droits identiques pour les personnels AESH dans toutes les académies. De plus, nous relayons des revendications en cohérence avec les attentes des personnels.

Notre fédération organise cette initiative aux échelons, national et académique, et en informe dès aujourd'hui Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale. Elle tiendra compte des réponses obtenues dans chaque académie dans la poursuite des discussions au niveau ministériel.

L'application concertée et uniforme du cadre de gestion des AESH doit passer

**Syndicat Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais**  
145, rue des Stations - 59800 Lille  
Téléphone : 03 20 57 81 81 / Courriel : [lille@sgen.cfdt.fr](mailto:lille@sgen.cfdt.fr)  
Sites : [nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr](http://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr) / [sgenplus.cfdt.fr](http://sgenplus.cfdt.fr)  
Réseaux sociaux : @SgenCFDT5962

par un dialogue social constructif dans les académies.

Concernant notre académie, s'appuyant sur les retours à notre enquête auprès des personnels AESH, veuillez trouver ci-dessous les différents points sur lesquels le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais souhaite attirer votre attention et obtenir des avancées :

- la mise en place réelle et effective du réexamen triennal de rémunération ;
- le versement rétroactif de l'indemnité compensatrice à la CSG aux AESH de notre Académie. Les rectorats ont reçu, à ce sujet, une note précise de la DGRH et de la DAF ministérielle pour le mettre en paiement ;
- la consultation des AESH sur leurs besoins en formation ;
- l'application pour tous les AESH des jours de fractionnement qui donne lieu pour chaque AESH, soit à l'allègement du temps de travail hebdomadaire, soit, quelle que soit sa quotité de travail, à l'octroi de 2 jours de congés payés (cf guide RH national et ministériel des AESH) ;
- la distinction entre temps d'accompagnement et heures dites connexes (heures "invisibles") apparaisse clairement sur les contrats ;
- une communication à tous les AESH des personnes à contacter en fonction des situations rencontrées, des démarches à effectuer et des documents à fournir pour bénéficier d'une ASA ou d'un congé de formation, des situations pouvant donner droit au remboursement des frais de déplacement avec précision des démarches à effectuer pour en faire la demande, et des informations sur les aides dont ils peuvent bénéficier dans le cadre de l'action sociale.

C'est pourquoi, devant tous les éléments cités ci-dessus, le Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais attend des réponses rapides tant cette situation peine à évoluer.

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes respectueuses salutations.

Catherine Bodet  
Secrétaire Générale du Sgen-CFDT Nord Pas-de-Calais

